

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co.,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Décembre 1880.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le début de la séance a été marqué hier lundi par un très-vif incident.

M. de Girardin demande la parole : — J'ai été, dit-il, odieusement calomnié par une lettre de femme dont M. Laisant s'est fait le colporteur ; je le somme de venir se rétracter à la tribune. On ose m'accuser d'être l'espion de la Prusse !

M. de Cassagnac. — Personne ne le croit.

M. de Girardin. — Je demande à M. Laisant de venir ici s'expliquer.

M. Laisant. — Je n'obéis qu'à la Chambre et non à M. de Girardin. La commission d'enquête ayant refusé de recevoir une lettre de M<sup>me</sup> Graux, veuve Duvergier de Hauranne, celle-ci me l'a remise.

M. de Girardin. — J'en demande la lecture.

M. Gambetta. — La Chambre n'est pas un tribunal.

M. de Cassagnac. — Je viens ici défendre l'honneur d'un adversaire ; il faut que l'infamie soit blâmée ici même après la publicité reçue.

Je demande la lecture de la lettre.

La Chambre, consultée, décide la lecture de la lettre, après une vive protestation de M. Boucher contre de pareils débats « provoqués par des paroles de je ne sais, dit-il, quelles femmes. »

La lecture a lieu.

M. Philippoteaux, président de la commission d'enquête, dit que, député, maire de Sedan, il a repoussé avec indignation l'accusation d'espion prussien contre un collègue. (Très-bien !)

M. Le Faure dit qu'il proteste aussi contre ces insinuations calomnieuses.

M. de Cassagnac dépose un ordre du jour approuvant la commission et blâmant M.

Laisant d'avoir lu la lettre de la dame Graux.

MM. Devès, Spuller et Ribot déposent un ordre du jour approuvant énergiquement la commission d'enquête d'avoir rejeté un tel document.

L'extrême gauche demande l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé.

L'ordre du jour Devès, Spuller et Ribot est voté par 393 voix contre 78.

5 heures moins 10. — Après la clôture de l'incident, M. Brisson monte à la tribune pour maintenir le texte primitif de son amendement relatif aux congrégations. Sans nier le droit du Sénat, il fait observer que l'amendement sénatorial a dénaturé les dispositions finales votées par la Chambre : il espère que la Chambre ne voudra pas se déjuger.  
(La séance continue.)

## Bulletin politique.

Battu déjà, devant le Sénat, sur la question de l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles, le gouvernement a éprouvé vendredi, — cette fois devant la Chambre, — un second échec dans la discussion du projet de loi relatif à l'obligation de l'enseignement primaire.

Les trois premiers paragraphes de l'article 2, qui exclut l'enseignement religieux des établissements scolaires publics, venaient d'être adoptés, lorsque M. Jules Ferry a demandé la suppression du quatrième paragraphe aux termes duquel les ministres du culte peuvent être admis, les dimanches et jours de vacances, dans les seules écoles situées à plus de deux kilomètres des édifices religieux.

Cette réclamation a obtenu gain de cause, grâce à l'appui des voix de la droite ; mais, lorsqu'on a passé au vote sur l'ensemble de l'article 2, les adversaires des trois paragraphes adoptés et les partisans du paragraphe supprimé se sont coalisés contre

l'article ; et celui-ci a été repoussé à une majorité de 220 voix contre 200.

Ainsi, ce fameux article 2, destiné à chasser de l'école le prêtre et le catéchisme, ce fameux article qui à lui seul était, pour ainsi dire, toute la loi, ce fameux article élaboré avec tant d'amour par le gouvernement et la commission, n'existe plus.

A quoi bon insister sur la discussion à laquelle ce pauvre article défunt a donné lieu ? Remercions M<sup>r</sup> Freppel, M. Bourgeois, et aussi, mais avec quelques réserves, MM. Bardoux, Ribot, Beaussire, d'avoir si éloquemment protesté contre les ignobles entreprises des *déchristianisateurs* de l'enseignement ; félicitons la droite pour l'habileté de sa tactique à l'heure des scrutins.

Nous savons bien que les ennemis de l'enseignement religieux ne se tiennent pas pour battus. La République française les engage à ressusciter l'article trépassé pour le présenter de nouveau à la Chambre, avec sa physionomie primitive ; mais si les conseils de M. Gambetta sont écoutés, M. Jules Ferry se verra dans la nécessité d'abandonner son projet d'amendement, sous peine d'encourir la colère du maître, et nous aurons cette satisfaction de voir le ministre de l'instruction publique ajouter une nouvelle capitulation à la liste déjà si longue des lâchetés ministérielles.

Le projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire athée et obligatoire a été adopté par la Chambre à la majorité de 329 voix contre 134. Malgré le rejet de l'article 2 dans lequel se trouvait plus expressément consacré le principe de la laïcité, il a gardé son caractère antireligieux, car il laisse à l'arbitraire ministériel le soin d'interpréter au gré des passions jacobines des dispositions où se trahit à chaque ligne la haine du christianisme.

« Pour être respectée, a dit vendredi M. Keller, il faut qu'une loi soit juste ; or cette loi dépasse votre droit ; par conséquent elle ne s'impose pas à notre respect. Quant à moi, je tiens à vous le déclarer en mon nom

personnel, je n'enverrai jamais mes enfants ni à vos écoles ni à vos examens. »

Et la droite, debout presque tout entière, s'est écriée : Nous non plus, jamais ! jamais !

« Les lois que vous votez en ce moment, a ajouté l'éminent député de Belfort, nous obligent — je regrette de le dire — à élever nos enfants dans le dégoût, dans le mépris de la tyrannie que nous subissons. Je ne serai pas le seul ; et, quand vous aurez envoyé en prison cent mille pères de famille, votre loi cessera d'être odieuse, elle tombera dans le ridicule. »

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les catholiques de France ont certainement répété le serment de M. Keller. Si le projet de loi qui prétend remplacer l'enseignement de la religion par l'enseignement civique, et le crucifix par le buste de l'immonde déesse au bonnet phrygien, si le projet de loi, qui voudrait forcer des pères et des mères chrétiens à livrer les âmes de leurs enfants aux leçons corruptrices des professeurs de l'athéisme républicain, recevait la consécration d'un vote sénatorial, oh ! alors il se produirait dans le pays une de ces révoltes redoutables contre lesquelles toutes les armes de la tyrannie se brisent impuissantes.

Aux agents de la République qui leur demanderaient leurs fils et leurs filles, des millions de pères de familles répondraient comme le guerrier antique : Venez les prendre ! — Ni l'affichage aux portes des mairies, ni l'amende, ni la prison ne pourraient avoir raison d'une résistance appuyée sur le sentiment du droit et sur les croyances religieuses.

## Chronique générale.

Les élections municipales qui auront lieu dans douze jours présenteront une telle importance que nous devons tous, conservateurs de toutes les nuances, nous appliquer avec la dernière énergie à les mettre d'accord avec les grands intérêts religieux et so-

15

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

CHAPITRE XIII.

L'idée de Pascal.

Vers le matin, comme les premiers rayons du soleil se glissaient jusqu'au chevet du blessé, il se réveilla.

Pascal était assis auprès du lit.

— Ah ! te voilà, mon garçon... Eh bien ! tout est-il prêt ?

— Oui, mon père... mais j'ai l'espérance de pouvoir vous épargner l'extrême ressource de l'amputation.

— Ce qui signifie que tu te crois plus fort que moi ?... Au fait, je ne suis qu'un simple officier de santé... toi un docteur !

— Ce n'est pas seulement l'opinion de votre fils, mon père... c'est celle aussi d'un de mes anciens camarades, établi maintenant à Lisieux, où il a su conquérir un grand renom, surtout comme chirurgien... Vous savez, mon ami Bertot. Je l'avais fait demander hier soir par dépêche télégraphique.

— Tu n'as donc guère confiance en ton talent,

que, dans une circonstance pareille, tu recours à celui des autres ?

— Pour vous sauver, mon père, je sacrifierai de grand cœur mon orgueil. Oui, je ferais appel à tous les médecins de la terre... et voire même, si j'en aurais meilleure réussite, aux empiriques réputés comme habiles, aux simples rebouteurs...

— Comme le père Ysabeau, n'est-ce pas ?... Oh ! quant à ça, non ! cent fois non ! j'aimerais mieux qu'on me coupât les quatre membres que de lui donner la joie de ce triomphe !

Pascal jugea superflu d'insister davantage dans cette voie périlleuse. Il s'empressa de répondre :

— Il ne s'agit pas du rebouteur de Saint-Gatien, mon père, mais du docteur Bertot. Cette nuit, pendant votre sommeil, nous avons examiné la fracture.

— Il est donc ici ?

— Oui, mon père.

— Qu'il vienne alors !

— Il a senti le besoin de quelques instants de repos... il dort.

En cela seulement Pascal mentait. Il avait bien fait prévenir le docteur Bertot, mais il l'attendait encore.

— Laissons-le donc dormir, reprit Jean Cauvain, mais dès son réveil l'opération commencera. J'ai hâte d'en finir. Un mot encore ! Je consens à ce qu'il t'assiste, mais je veux... entends-tu bien, je

veux que ce soit toi-même...

— D'accord, mon père. C'est un droit que je réclame, et que je suis fier de remplir. Cependant...

— Cependant ?

— Vous l'avouerez-je ? j'ai peur de vous, de votre regard... Aussi j'espère bien que vous me l'épargnez.

— Comment cela ? que veux-tu dire ?

— Dans les hôpitaux... presque toujours... et cela vaut beaucoup mieux... on endort avant d'opérer...

— M'endormir !

— Le chloroforme...

— Allons donc ! Est-ce que tu me prends pour une poule mouillée ? est-ce qu'on songeait au chloroforme dans nos grandes campagnes de l'ancien temps ? on en coupait cependant par centaines, des jambes et des bras... mais à des gaillards bien éveillés, souriant au mal, et qui fumaient tranquillement leur pipe... ou bien au dernier moment criaient : « Vive la France ! » Jean Cauvain fera comme eux, mille tonnerres ! car c'est un vieux de la vieille aussi... ce n'est point un lâche !

Le pauvre Pascal frissonna de la tête aux pieds ; il avait crainte maintenant de ne pas réussir.

Néanmoins, rassemblant tout son courage, il reprit :

— Moquez-vous de moi, si bon vous semble, mon père, mais je n'ai pas l'âme trempée d'une

façon aussi héroïque, et, je vous le répète, si je sens vos yeux fixés sur moi, ma main tremblera.

— Aurais-tu donc la prétention de me les crever, mes yeux ?

— Non, père, mais...

— Mais...

— Un bandeau...

— Un bandeau !

— Je vous en supplie ! je vous en conjure les mains jointes, à genoux... au nom de mon courage qui faiblirait peut-être... au nom de votre propre salut... au nom de ma mère !

Jean Cauvain fut ému.

— Ta mère ! dit-il, tu lui ressembles... et je crois la voir me parlant par ta voix... allons, impossible de refuser... va pour le bandeau... mais c'est une drôle d'idée tout de même...

— Oh ! merci, mon père ! merci ! s'écria Pascal en embrassant le vieillard avec une joyeuse impétuosité.

Il avait réussi.

En ce moment un léger bruit s'éleva du côté du salon.

— Je vais réveiller Bertot, dit-il vivement ; à tout à l'heure, mon père... à bientôt !

Et il se hâta de sortir.

C'était effectivement le docteur lexovien qui arrivait.

En quelques minutes, Pascal lui raconta tout.

ciaux que nous défendons et que nous avons à cœur de faire prévaloir.

Nous nous en occupons sans doute; mais beaucoup d'entre nous n'y apportent pas une suffisante résolution. On dirait que la conscience du péril nous fait défaut; on dirait encore que l'ennui nous gagne, sinon le découragement.

Là est le mal, le grand mal; parce que là est la force réelle de nos adversaires.

Il y a en France 40,407,657 électeurs. La Gazette de France a eu la curiosité de rechercher combien d'électeurs représentent les 362 députés qui ont voté le budget de la Chambre. Elle a trouvé 3,357,236. Ainsi, ce sont trois millions d'électeurs, à peine le tiers des inscrits, qui imposent les dépenses qui leur conviennent à dix millions d'électeurs, à trente-six millions de Français.

Nous apprenons que M. de Girardin a envoyé ses témoins à M. Laisant.

Une dépêche d'Athènes vient de mettre en émoi le quai d'Orsay.

Le roi de Grèce menacerait de publier toutes les lettres et tous les documents démontrant que M. Gladstone, M. Gambetta et M. Cairoli sont responsables des avances faits actuellement par la Grèce.

On se souvient que M. de Freycinet a déclaré à la tribune que dans la démonstration navale devant Dulcigno notre flotte ne devait pas tirer un seul coup de canon.

Or, nous trouvons dans le Livre jaune une affirmation absolument contraire.

D'abord il est dit: « Les escadres combinées devront appuyer l'action militaire du prince de Monténégro pour prendre possession de Dulcigno; mais il n'y aura ni débarquement ni opération à terre. »

De plus, l'amiral Lafont écrit à la date du 25 septembre: « Le prince de Monténégro va recevoir une invitation à prendre le territoire par la force, avec l'assurance de l'appui des escadres, à l'exclusion d'un débarquement. »

Ainsi, sauf un débarquement, c'est-à-dire des opérations à terre, il était parfaitement entendu que les escadres agiraient à coups de canon, autrement les mots « appuyer l'action militaire » ne voudraient rien dire. Une flotte ne peut pas appuyer une attaque sans lui prêter le secours de son artillerie.

Des instructions contraires ont pu être envoyées plus tard à l'amiral Lafont; mais il y a eu un moment où l'action de notre flotte était décidée.

Pourquoi M. de Freycinet n'en a-t-il rien dit? Est-ce pour ne pas montrer que le gouvernement, sous l'inspiration occulte de M. Gambetta, a effronté violé la Constitution, qui lui défend toute entreprise militaire sans un vote formel et précis des deux Chambres?

Avis pour l'avenir à MM. les sénateurs et

Une nature intelligente et ouverte que ce docteur Bertot, sans puérile vanité, ardent à s'approprier toute idée nouvelle et grand digneur de science, partout où il la trouvait, fût-ce dans le passé, fût-ce dans l'avenir.

Tout d'abord, cependant, il avait souri de la ruse de Pascal. Mais, d'une part, la réputation du père Yaubeau lui était connue, depuis longtemps il désirait approfondir le prétendu secret du rebouteur. De l'autre, Thérèse arriva. La vue, les paroles de la jeune fille achevèrent promptement de lui gagner le cœur.

— Allons! dit-il, allons, Pascal... il est temps de prendre notre leçon de reboutage... et ce sera non moins consciencieusement de ma part que de la tienne.

Après quelques dernières instructions préalables, les deux jeunes médecins pénétrèrent dans le cabinet de travail, où Thérèse se trouvait prête à les suivre au premier signal.

Comme la veille, la tante Brigitte et l'aumônier de la côte de Grâce l'accompagnaient.

Rien de plus cordial que l'accueil du docteur Jean Cauvain. Il plaisantait tout le premier de la singulière imagination de son fils, il se laissa docilement attacher le bandeau.

Aussitôt Pascal alla sans bruit ouvrir la porte.

Thérèse entra, munie de tous les objets conformes à la formule paternelle.

députés qui se laissent mener par M. Gambetta.

### LA CONVERSION DES DETTES MUNICIPALES.

En ce moment, la plupart des villes de France qui ont contracté dans le passé des emprunts par obligations procèdent au remaniement des conditions financières de ces emprunts, et arrivent à diminuer dans de notables proportions les charges de leurs budgets en réduisant les taux d'intérêt de leurs dettes. Lorsque ces dettes sont représentées par plusieurs emprunts, l'opération prend le nom d'unification, mais lorsqu'elle ne porte que sur un seul emprunt, elle est dénommée d'un mot plus significatif: conversion.

Le nom d'ailleurs ne fait rien à l'affaire: les résultats seuls intéressent le public. Or, ces résultats sont avantageux pour les contribuables qui ne sont pas créanciers de leurs municipalités, mais ils sont souvent désastreux pour les propriétaires des obligations converties.

En général, les obligations de villes se trouvent classées entre les mains de petits capitalistes, qui ne les ont choisies, malgré la modicité de leur intérêt, que dans la pensée de s'assurer un revenu fixe, à l'abri de toute réduction.

N'est-il point très-pénible pour cette classe de prêteurs, de voir que leur sacrifice ne leur assure nullement cette fixité de placement qu'ils avaient compté trouver dans l'achat d'obligations de villes?

Il est évident que les municipalités usent d'un droit parfaitement légal. Un débiteur a toujours la faculté de rembourser son créancier. Le taux d'intérêt auquel il leur est aujourd'hui possible d'emprunter leur impose en quelque sorte le devoir de convertir leur dette, c'est-à-dire d'offrir aux porteurs le remboursement au pair, ou un titre rapportant un intérêt moindre.

La Ville de Paris, dont le budget et la dette constituent, pour ainsi dire, des finances d'Etat, se dispose à entrer dans cette voie. Un nouveau projet de conversion et d'unification de la dette vient d'être présenté au conseil municipal. La question ne tardera pas à être discutée.

Le revenu des obligations de la Ville est déjà fort bas. Mais, pour un grand nombre de porteurs, ces titres, de tout repos d'ailleurs, ont surtout l'attrait d'un billet de loterie.

Les conversions qui se font en ce moment, et les emprunts qui se contractent dans les villes d'Orléans, de Nîmes, du Havre, de Bagnères-de-Luchon, de Rouen, se font à des taux inconnus jusqu'à ce jour. Les plus élevés, amortissement compris, n'atteignent pas 5 0/0. Ils varient de 4.45, 4.20, à 1/4 0/0.

Rouen convertit des emprunts tout récents à 4.05 0/0, ce qui donne, net d'impôts, un revenu de 3.73 0/0.

Le crédit de la capitale offrant encore une certaine supériorité sur celui des villes que nous venons de nommer, il est évident que

Elle se mit immédiatement à l'œuvre, secondée par les deux jeunes docteurs, qui l'un comme l'autre admiraient son expérience, sa dextérité, sa promptitude vraiment merveilleuses.

Un moment arriva, cependant, où la douleur fit faire un mouvement au blessé.

Le bandeau tomba de ses yeux.

Un cri de stupeur et d'anxiété s'échappa de toutes les lèvres.

Du premier regard, il avait reconnu la fille du rebouteur.

Mais déjà le docteur Bertot s'était élancé vers lui, en s'écriant:

— Ne bougez pas! laissez faire... c'est moi-même qui vous le demande... au nom de la science, qui va s'enrichir d'une des traditions du passé!

De son côté, le vieux prêtre disait:

— Au nom de Dieu... qui parfois choisit un ange terrestre pour accomplir un miracle!

— Au nom de ma mère! répéta Pascal éperdu.

Quant aux deux femmes, agenouillées l'une comme l'autre, elles joignaient leurs mains suppliants.

— Soit! répondit enfin le patient, soit... que j'en sois victime... mais que je serve du moins à les confondre!

Et l'opération continua.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

la Ville de Paris pourra aisément réduire les intérêts et l'amortissement de sa dette à un taux inférieur à 4 0/0. Ce taux devant encore se trouver amoindri, du fait de l'appât des lois que la Ville de Paris maintiendra probablement dans sa nouvelle dette, il est infiniment probable que les obligations municipales n'offriront plus, déduction faite des impôts, qu'un revenu bien inférieur à 3 0/0.

Ce modeste revenu ne saurait convenir à beaucoup de petits rentiers, qu'une diminution de ressources, si légère qu'elle fût, mettrait dans la gêne.

La conversion des emprunts de la Ville de Paris ne pourrait donc être subie par ces petits rentiers, et, dès aujourd'hui, ils doivent se préoccuper de rechercher un emploi plus rémunérateur pour leurs capitaux.

### Etranger.

#### Suicide de M. Anderwert.

Berne, 27 décembre.

L'Agence Fournier annonce que M. Anderwert, président de la Confédération suisse, s'est suicidé hier soir, à neuf heures, sur une promenade publique. Il s'est tiré un coup de revolver dans la tête.

Depuis quelques mois, M. Anderwert souffrait de violentes névralgies qui paralysaient ses forces et ne lui laissaient plus assez d'énergie pour supporter les violentes attaques de la presse.

Le jour de sa mort, il avait reçu plusieurs numéros de divers journaux qui contenaient des attaques très-vives.

M. Anderwert a laissé une lettre dans laquelle il expose tout ce qui précède et dit en terminant: « Vous voulez une victime, que cela soit! »

Sa mort a produit dans la Suisse une douloureuse émotion.

Après la révolte des Zoulous, les Anglais ont celle des Basutos et des Boers. Le bruit court même que ces derniers, qui sont d'anciens colons hollandais, ont proclamé la république.

Un fait nouveau peut encourager les Boers dans leur résistance. Une pétition se signe en Hollande pour demander au gouvernement anglais de ne pas s'opposer à l'érection du Transvaal en Etat indépendant.

Jadis, M. Gladstone s'était montré opposé à l'annexion du Transvaal; il en avait même fait un grief au ministère Beaconsfield. Il sera sans doute assez embarrassé de soutenir l'opinion contraire, maintenant qu'il est au pouvoir et qu'il doit donner des ordres pour combattre l'insurrection.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 décembre.

Après deux jours de repos, notre marché se présente dans des conditions de fermeté remarquables, tous les cours s'ouvrent avec une légère amélioration sur la clôture de vendredi. Notre 5 0/0 débute à 119.42 1/2, le 3 0/0 à 84.75 et l'amortissable à 87.30, les transactions en général sont peu animées et l'on s'observe comme toujours en fin d'année; les valeurs de crédit se tiennent admirablement. Le Crédit foncier, que nous avions laissé à 1.435, s'ouvre à 1.445, présageant une hausse sensible; l'annonce d'un acompte sur le dividende à payer dans le mois de janvier et le résultat connu du dernier exercice, ne peuvent qu'accélérer le mouvement de hausse de cette valeur.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est particulièrement demandé à 645, et nous supposons que cette valeur ne tardera pas à gagner sensiblement.

La Banque de Paris est en hausse à 1.168.75 et le Comptoir d'escompte a enlevé le cours de 1.000; la Société nouvelle se maintient fermement à 445. On a compris que les craintes qui s'étaient manifestées à l'annonce de l'appel de la deuxième moitié du capital n'avaient pas lieu de subsister; en effet, l'extension considérable et le développement donné aux affaires de cette Société rivalisent avec les meilleures valeurs.

Nos chemins sont en hausse, le Nord à 1.728.75, le Lyon à 1.490 et le Midi à 1.125.

Nous résumons la situation générale en signalant beaucoup de fermeté et de tendance à la hausse bien accentuée.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES.

Le Conseil général de la Banque de France, dans sa séance du 27 décembre, présent mois, vient de fixer à 79.38, soit 77 net impôt déduit, le dividende des actions de la Banque.

### Chronique militaire.

Nous lisons dans l'Espérance, de Nantes:

« Par décision ministérielle en date du

23 décembre, la nouvelle loi militaire sur le service de 40 mois, votée récemment par les Chambres, a commencé à recevoir son exécution.

» Les hommes de troupe sont autorisés à demander des congés renouvelables de trois mois.

» Quant aux officiers, la circulaire les autorise à demander des congés de deux mois. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Erratum. — Une erreur typographique s'est glissée dans notre numéro d'hier. Au 40<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne de l'article sur la consigne volontaire des officiers, supprimer le kipi de... et rétablir la phrase ainsi: « MM. les officiers, pour ne pas rencontrer dans les rues ce chef de la police qui a saisi, au mépris du droit formel de tout officier, et détenu l'un d'eux, se sont consignés de leur propre mouvement. »

Elections consulaires. — Aux élections qui ont eu lieu dimanche pour le renouvellement partiel de la Chambre de commerce d'Angers, ont été élus:

MM. Ambroise Joubert, d'Angers; Marcheteau, d'Angers; E. Thoreau, de Saumur; Bilbille-Fayard, de Durtal; Bonnet-Allion, de Cholet.

Bassin de la Loire. — Des crues viennent de se manifester dans la Vienne, la Sarthe, la Loire et la Maine.

Hier, à Angers, la Maine, dont le courant est très-actif, marquait 4<sup>m</sup> 20 à l'échelle du pont du Centre.

A Saumur, aujourd'hui mardi (midi), la Loire est à 2<sup>m</sup> 95 à l'étiage du pont Cessart. Elle arrive sur le chemin de halage.

Théâtre de Saumur. — M. Charles Masset, directeur des Tournées artistiques de France, nous informe que sa troupe parisienne donnera sur notre scène, le vendredi 7 janvier prochain, une représentation de Jean Baudry, de M. Auguste Vacquerie, repris dernièrement à la Comédie-Française.

Jean Baudry fut joué pour la première fois en 1863.

Clôture de la chasse. — La chasse sera également close, dans les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, le dimanche 16 janvier, à la chute du jour.

### CHRONIQUE SAUMUROISE (1).

(Suite et fin.)

Le faubourg du Pont-Fouchard. — Le nouveau Baigneux.

Un temple druidique. — Une tombe. — Une église chrétienne.

Les promeneurs qui suivent aujourd'hui la rue de Bordeaux et passent le pont Fouchard, les uns pour étudier un monument mégalithique, les autres pour voir l'église du nouveau Baigneux, élégante et coquette dans sa forme antique, ceux-ci pour visiter un tombeau, ceux-là, enfin, et le plus grand nombre, pour trouver une guinguette, tous ensemble, croyons-le bien, ne se doutent guère de l'aspect désert et triste de cette contrée méridionale de Saumur entre 1820 et 1830.

Il s'en fallait bien que le son d'un cornet à piston, préludant à la danse, égayât les échos d'alentour. L'imagination y rêvait des sacrifices humains offerts par les Druides au dieu Teutatès; elle s'effrayait aussi des exploits de Cartouche et Mandrin. La nuit, ces mots: La bourse ou la vie! troublaient plus d'un voyageur attardé entre Bournan et Saumur...

Cet ancien tableau, que nous avons vu (1823), nous allons le décrire et faire ressortir le contraste du paysage actuel d'avec celui qui existait il y a 50 ans.

Nous constaterons, toutefois, qu'au fond de l'ancien tableau se trouvera la grande voie tracée en 1756 par MM. Trudaine et Perronnet; elle marque la part qui revient, dans le progrès accompli en notre siècle, au siècle précédent.

Remontons donc la grande voie en partant du joli pont Fouchard qui l'a débouchée et dirigeons-nous vers la butte de Bournan qui s'est abaissée pour se confondre avec elle.

(1) Voir Echo du 3 décembre 1880.

De ce pont jusqu'au tournant des anciens chemins de Doué et de Saint-Hilaire-Saint-Florent, où se tenaient encore debout les arches ruinées des vieux ponts Fouchards, l'œil n'apercevait à l'angle du bas chemin de Bagnoux qu'une maisonnette bâtie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour loger un receveur d'octroi.

Cette maisonnette a disparu, mais elle est demeurée historique. C'est dans son étroit espace que se tint le 24 février 1822 la conférence du maire Maupassant et du général Berton.

Cette conférence décida de l'échec d'une conspiration malencontreuse, dont le général était le chef; elle sauva la ville et ses habitants d'un pillage inutile. Si les avis du maire avaient été suivis, le salut des victimes était assuré. La passion devait triompher de la raison; cela se rencontre trop souvent.... Continuons notre description.

De la maisonnette d'octroi à la rencontre du chemin qui longe la place de l'église neuve, il n'y avait pas d'habitants. Au point de rencontre de ce chemin avec la nouvelle route se trouvaient groupés deux ou trois logis construits en moellons, maçonnés de terre rouge.

Le premier, formant l'angle et la séparation des deux voies, était surmonté d'une clochette pour appeler le secours des habitants de l'ancien Bagnoux, établis sur la rive du Thouet. C'était une sorte d'hôtellerie. Ainsi finissait le côté oriental.

Vers l'occident, étaient échelonnées sur deux rangs quelques maisons, avec pressoirs, ouvrant sur l'antique chemin de Doué; le passant, marchant sur la grande route du Pont-Fouchard, ne portait sa vue que sur des cours informes, non closes pour la plupart; elles contenaient des dépôts ménagers.

Les habitations cessaient de s'élever à la naissance de la colline sablonneuse et ravinée que couronne le petit dolmen celtique. Au pied de la colline opposée au dolmen se trouvaient des vignes, traversées par un sentier conduisant à un mausolée de marbre noir: il dominait les ceps de vigne. Une inscription apprenait aux curieux que: là reposait, depuis 1795, une jeune mère, l'épouse du futur historien de Saumur, Madame Bodin, née Felicité Le Noir.

L'étranger se demandait à quelle idée pouvait se rattacher cette sépulture en pareil lieu. Voici les faits qui l'expliquent.

Lorsqu'en 1793, une loi de salubrité publique ordonna la translation des cimetières hors des villes et églises, la municipalité de Saumur songea de prime-abord à établir un champ de repos dans les sables de Bournean, puisque la nouvelle levée du Pont-Fouchard y conduisait.

Les habitants protestèrent contre le choix de ce lieu désert, provisoirement assigné; le projet fut abandonné peu de temps après pour celui que tout le monde connaît.

M. Bodin refusa d'exhumer les restes de sa compagne; il acheta même quelques mètres de terre alentour du mausolée et y fonda l'enceinte où le père et le fils ont rejoint l'épouse et la mère (1829-1837).

Les habitants de Bagnoux n'ont point oublié l'attachement de M. Bodin pour leur contrée; son buste et celui de M<sup>me</sup> Dacier, dont il a signalé le talent et marqué la demeure dans ses *Recherches*, décorent l'une des principales maisons qui bordent la route de Bordeaux.

Ce tableau que nous venons de faire et qui répond à des questions que des touristes nous ont adressées souvent, ce tableau, disons-nous, s'est profondément transformé depuis 1830.

Des auberges, des magasins en tout genre, des usines, des maisons plaisantes à la vue et d'habitation, des guinguettes, sont venues grossir le faubourg du Pont-Fouchard et le nouveau Bagnoux. Séparé de Saint-Florent en 1850, ce dernier s'est rapproché du faubourg qui fut son berceau.

Le mobile du premier fondateur, le sieur Camain, de Saumur, fut de se soustraire aux charges de l'octroi de la ville; le mouvement qui a déplacé la population du vieux Bagnoux est né de l'abandon de la navigation du Thouet et du transit, par la route de Bordeaux, des produits agricoles, industriels de la contrée, de la Vendée et du Poitou.

Trois hommes ont dirigé ce mouvement: M. Bodin, par son attachement à une tombe, par des études savantes sur les dolmens celtiques de Bagnoux; M. Giraud-Maupassant par sa *Folie* de la rue de Bordeaux; M. Demarest, maire de Bagnoux, par son admi-

nistration aussi intelligente qu'elle était charitable.

Ces trois noms appartiennent maintenant à l'histoire de Saumur et de ses environs. PAUL RATOUIS.

#### DEPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Le Comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de chevaux de selle et de trait, de 4 à 8 ans:

- Le 14 janvier, Saint-Maixent, à 11 heures.
- Le 15 — Bressuire, à 9 heures.
- Le 15 — Chemillé, à 2 heures.
- Le 17 — Vihiers, à 1 heure.
- Le 18 — Doué, à 8 heures.
- Le 19 — Saint-Clément-des-Levés, à midi.
- Le 20 — Longué, à 9 heures.
- Le 21 — Châteaufort-sur-Sarthe, 10 h. 1/2.

Et au Dépôt à Angers, à 9 heures du matin, tous les jours, exceptés les jours de fête et dimanches, et pendant l'absence du Comité.

#### ANGERS.

Les journaux d'Angers publient l'avis suivant:

« Le premier jour de l'an tombant un samedi, le marché qui devait avoir lieu ce jour-là se tiendra la veille, c'est-à-dire le vendredi 31 décembre 1880. »

— Jeudi dernier, M. Nau, de Saint-Mathurin, a été déclaré adjudicataire du droit des places de la ville d'Angers, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881, moyennant 62,000 fr. par an. (*Patriote*.)

— M. Georges Bouin, avocat, ancien principal clerc de M<sup>e</sup> des Etangs, à Paris, et de M<sup>e</sup> Bouhier, avoué à Angers, est nommé en remplacement, et sur la demande de ce dernier, avoué près le tribunal civil de première instance d'Angers. Il a prêté serment en cette qualité à l'audience du 14 décembre.

#### POITIERS.

Le conseil académique de Poitiers a suspendu pour six mois le directeur du collège Saint-Joseph et ordonné la fermeture du collège pour un mois, nonobstant appel.

La nouvelle est ainsi donnée par plusieurs journaux. Mais nous ne comprenons guère comment le collège peut être interdit, indépendamment de la peine qui atteint le directeur. Le collège n'est pas une personne responsable. D'autre part, comment le collège pourra-t-il rouvrir ses portes, si le directeur est suspendu de ses droits?

#### NIORT.

Nous avons eu vendredi, veille de Noël, dans la matinée, un orage épouvantable, écrit-on de Niort. A plusieurs reprises, le tonnerre a fait entendre ses sourds grondements, tandis que soufflaient avec violence des rafales de vent et que tombait une pluie abondante mêlée d'une grande quantité de grêlons.

C'est un phénomène atmosphérique assez rare à la fin du mois de décembre.

Le dépôt des ouvrages de la Société Bibliographique de Paris et de la librairie Palmé, qui était pendant la foire-qui-de-Limoges, vis-à-vis la rue du Palais-de-Justice, est établie montée du Fort, près de la Retraite, à Saumur.

On trouvera dans cette maison, entre autres ouvrages: *Les Bénéfices de la maison Gambetta*; tous les almanachs, etc., etc., et diverses brochures d'actualité.

#### UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot: dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

#### BOURSE DE PARIS

DU 27 DÉCEMBRE 1880.

Rente 3 0/0.	84 80
Rente 3 0/0 amortissable	87 40
Rente 4 1/2.	115 50
Rente 5 0/0.	119 35

#### LE FOYER ILLUSTRÉ.

Sommaire du n<sup>o</sup> 12 (Dimanche 26 décembre 1880).

La Girondine, par J. Claretie. — Chronique parisienne, par E. Moret. — L'Alsace pittoresque, par Th. Beck. — Maman Fabrice, conte de Noël. — Le Roman d'un brave homme, par Edmond About. — Le Théâtre en zigzags, par Ch. Legaud. — Menu du dimanche, par Vatel. — Jeux d'esprit, par Ch. Duagel. — Problèmes nouveaux. — Petite correspondance.

#### Marché de Saumur 24 décembre.

Blé semence (l <sup>h</sup> )	—	Huile de noix.	50	110	—
Blé nouv. (l <sup>h</sup> )	21 50	Huile chene.	50	—	—
Froment (l <sup>h</sup> )	21 50	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy <sup>n</sup> .	74	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge	65	— Luzerne	—	780	90
Avoine bar.	50	Paille	—	780	50
Fèves	75	— Amandes	—	50	—
Pois blancs	80	— Cire jaune	—	50	190
— rouges	80	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	45	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	43	—
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	40	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880,	1 <sup>re</sup> qualité 225 à 250
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880,	1 <sup>re</sup> id. 115 à »
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. 105 à »
Saint-Léger et environs 1880,	1 <sup>re</sup> id. 120 à »
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. 110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880,	1 <sup>re</sup> id. 100 à »
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. 95 à »
La Vienne, 1880,	— id. — 90 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1880	— id. — » à »
Id., 1880	— id. — » à »
Champigny, 1880	1 <sup>re</sup> qualité — id. — » à »
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. — id. — » à »
Id., 1880,	3 <sup>e</sup> id. — id. — » à »
Id., 1880,	4 <sup>e</sup> id. — id. — » à »
Varrains, 1880	1 <sup>re</sup> — id. — 150 à »
Varrains, 1880,	2 <sup>e</sup> — id. — 140 à »
Bourgueil, 1880,	1 <sup>re</sup> qualité 160 à »
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. — id. — 150 à »
Id., 1880,	3 <sup>e</sup> id. — id. — 140 à »
Id., 1880,	4 <sup>e</sup> id. — id. — 130 à »
Restigné 1880,	— id. — 150 à »
Id., 1880,	— id. — 140 à »
Chinon, 1880,	1 <sup>re</sup> id. 150 à »
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Id., 1880,	3 <sup>e</sup> id. — id. — » à »
Id., 1880,	4 <sup>e</sup> id. — id. — » à »

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaufort.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU ET C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879  
**THYMOL-DORÉ**  
Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.  
SAVON AU THYMOL-DORÉ  
HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU  
THYMOLINE-DORÉ  
POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE  
Dépôt Général: 20, rue Richer, PARIS  
BESSON, pharmacien, place de la Bilange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'École, rue Saint-Jean.

#### SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartrès, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le D<sup>r</sup> Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canes — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N<sup>o</sup> 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 28, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TRÉXIER, J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DU SIEUR FLEURANCE.

HOMOLOGATION DE CONCORDAT.

Par jugement du 27 décembre 1880, le tribunal a homologué le concordat consenti au profit du sieur Fleurance, ex-pharmacien à Vihiers.

CONDITIONS : Paiement intégral des créances.  
Le greffier du tribunal,  
(828) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement, en date du 27 décembre 1880, les époux Duval-Doiteau, marchands, demeurant à Fontevrault, ont été déclarés en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 5 novembre 1880.

Juge-Commissaire : M. Sabatier.  
Syndic provisoire : M. Pronst.  
Le greffier du tribunal,  
(829) L. BONNEAU.

ON DEMANDE A ACHETER un fonds de commerce, avec bonne clientèle, en rouennerie, — mercerie, — faïence, — épicerie, — librairie, — bureau de tabac, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

DE SUITE,

UNE BELLE MAISON

Avec remise, écurie, cour et jardin.

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 54.

S'adresser, pour traiter, audit notaire.  
(830)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE E. MILON ET FILS

On demande un apprenti.

MENTION HONORABLE  
A L'EXPOSITION  
UNIVERSIELLE INTERNATIONALE  
PARIS 1878



Dépôt Général:  
PARIS  
2, Rue des Lians-Saint-Père

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

HOSPICE DE MONTREUIL-BELLAY.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Et par lots,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,

Le mardi 11 janvier 1881,  
à une heure du soir.

UNE PIÈCE DE TERRE

Située au lieu dit le Clos-Saint-Jean ou l'Aumônerie,

Commune de Montreuil-Bellay, coupée en deux parties par la route, contenant 4 hectares 29 ares 40 centiares, et joignant au levant le chemin de Montreuil à Coulon et au couchant le Mail et le Champ-de-Foire.

La vente aura lieu en dix-huit lots, sur la mise à prix totale de 17,170 fr., ainsi que le tout est établi au cahier des charges.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges. (826)

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de caféique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE :

Incendie . . . . . 61 millions.  
Vie . . . . . 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

BAZAR DES FAMILLES

5, Place du Marché-Noir, 5, SAUMUR

Vente et Exposition de Jouets d'Enfants et Articles pour Etrennes.

Tout est beau, nouveau, de bon goût, et surtout pas cher.

GRANDE SÉRIE DE JOUETS DEPUIS CINQ CENTIMES.

N'achetez pas vos Etrennes avant de faire une visite au nouveau BAZAR DES FAMILLES, 5, place du Marché-Noir.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. -- UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Advertisement for FER BRAVAIS (FER DIALYSE BRAVAIS) with a logo and text describing its benefits for anemia and other conditions.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

# LA GAZETTE DE PARIS

JOURNAL FINANCIER, INDUSTRIEL ET POLITIQUE

Paraissant le Dimanche

10<sup>e</sup> ANNÉE

La Gazette de Paris compte parmi les journaux financiers les plus importants de notre époque.

L'impartialité de sa rédaction, la sûreté de ses renseignements, la justesse de ses appréciations et la sagesse de ses conseils lui ont valu depuis longtemps la confiance des capitalistes.

Les articles qu'elle publie sont étudiés avec soin et rédigés de manière à être compris de tout le monde.

La Gazette de Paris donne le compte-rendu des événements financiers, industriels et politiques de chaque semaine; les affaires à l'ordre du jour y sont soigneusement discutées par les écrivains les plus compétents.

Elle publie, en outre, des renseignements très-complets sur toutes les valeurs, et donne les cours authentiques du marché officiel et du marché en banque.

Enfin, les abonnés à la Gazette de Paris reçoivent gratuitement, 2 fois par mois, le Bulletin authentique des tirages financiers et des valeurs à lots qui leur fournit la liste officielle des numéros sortis à tous les tirages financiers des valeurs françaises et étrangères. Un service spécial est organisé pour les valeurs à lots.

La Gazette de Paris est utile au petit rentier comme au gros capitaliste.

Elle est l'organe d'une importante maison de banque bien connue du public par les grandes affaires françaises qu'elle a émises avec un succès retentissant.

Elle fait, enfin, pour le compte de ses abonnés, au comptant, toutes les opérations de Banque et de Bourse, les paiements de coupons, les encaissements de valeurs et les achats et ventes de toutes actions, obligations, titres de rentes, etc., etc.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

M<sup>r</sup> le Directeur de la GAZETTE DE PARIS  
59, RUE TAIBOUT, PARIS

Je soussigné, NOM : .....

PRÉNOMS : .....

ADRESSE : .....

Declare m'inscrire pour un abonnement d'essai d'un an à la Gazette de Paris avec la PRIME GRATUITE :

Le Bulletin authentique des Tirages financiers et des Valeurs à lots.

Comme prix de cet abonnement, j'envoie ci-inclus la somme de deux francs en timbres-poste.

POUR S'ABONNER  
A LA GAZETTE DE PARIS

DÉTACHER LE BULLETIN CI-DESSUS

LE REMPLIR ET L'ADRESSER

Avec 2 Fr. en timbres-poste

Au Directeur, 59, rue Taibout, PARIS.